



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2021-03

La Présidente

Assemblée plénière du 4 mars 2021

Suites à donner à l'approche liminaire
sur les zones sensibles à l'eutrophisation

L'an deux mille vingt et un et le jeudi quatre mars à neuf heures vingt s'est tenue à la salle Emile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE DEGRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Christophe GROS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Magaly JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- M. Pierre COQUELET, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- M. Michel TANASI, représentant la directrice de l'ONF Martinique,

- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales, à M. Christian PALIN,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme Arlette VIRASSAMY
- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à Mme DEPOORTER,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à M. Pierre COQUELET de l'OFB,

Membres excusés :

- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF.

Membres absents :

- M. Charles André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE, directrice grand cycle de CAP Nord,
- M. Axel VILLARD-MAUREL, chef de service du contrat de la grande baie Martinique, CACEM,
- Mme Johanna HIERSO, animateur du Contrat littoral Sud, CAESM,
- Mme Arielle PRIAM, représentante du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Terence LEPEL – CTM ; Mme Adeline RAPHAEL – CTM ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; Laurence LOUISON – CACEM ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Mme Mélissa BOCALY – ODE ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Sabrina MUNIER – DEAL ; Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE – PNRM ; M. Loïc RAPHAEL – PNRM ; Mme Amélie SECHAUD – IFREMER ; M. Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Mme Aude BRADOR – OFB ; Mme Astrid ABEL – OFB ; Mme Claudine SUIVANT – ARS.

Vu la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 sur les Eaux Urbaines Résiduaires ;

Vu la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 211-2, R. 211-94 et R. 211-95 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le dossier transmis à l'ensemble des membres ;

Vu la présentation faite par l'IFREMER ;

Vu les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : Qu'il est nécessaire de repérer les zones sensibles à l'eutrophisation dans le SDAGE, d'évaluer les niveaux d'urgence et de définir les différentes pressions impactantes.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 4 mars 2021.

**La Présidente du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**


Marie-France TOUL